

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



# Déclaration de Maladie

N° W19-524402  
134619

## Maladie

## Dentaire

## Optique

## A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 07943

Société : RAD

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : Benielloua Zehiz

Date de naissance : 20/07/1960

Adresse : 113 Rue El Fouad Chekif

Tél. : 0661495656

Total des frais engagés : 1059,00DH

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. HORMAT Noureddine  
Médecin Générale  
Médecin Agrée Permis Conduire  
51, Rue Bou Nafis Maârif - Casablanca  
Tél. : 0522 25 81 62

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Age:

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Conjoint

Enfant

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 10/10/22

Signature de l'adhérent(e) :

EST ADHÉRENT

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes.
10/10/22			200	INP : Dr. HORMAT Noureddine Médecin Généraliste Médecin Acte Permis Co 51, Rue Bou Nafis Maârif - Casablanca Tél. : 05 22 25 81

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourmeleur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE BIR AZZAR Mme. Najia NAFI LAHLO 94, Rue Cadriyass Bd. Bir Azzar Tél. : 05 22 25 43 95 - CASABLANCA	10/10/2022	85.900

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

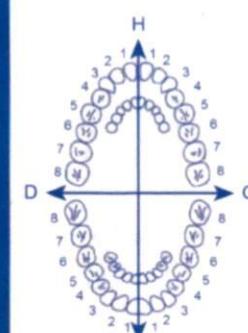
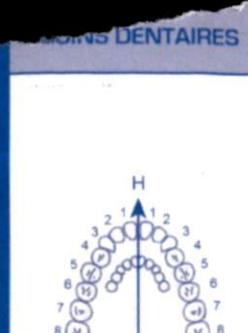
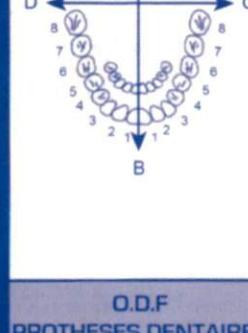
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

DENTS DENTAIRES		Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
					MONTANTS DES SOINS
					EXECUTION
					P.P.V.
					COEFFICIENT DES TRAVAUX
					DATE DU DEVIS
					DATE DE L'EXECUTION
					ACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION D MASTICATOIRE

H 25533412 21433552  
D 00000000 00000000  
G 00000000 00000000  
B 35533411 11433553

LOT SD30 0523 PER 89.00

FUNGILYSE® Crème  
PPV 16DH30 EXP 04/2025 LOT 230162

TARDYFERON B9 30 comprimés pelliculés Fer 50 mg / Acide folique 0,350 mg  
Distribué par Cooper Pharma  
41, rue Mohamed Diouri - Casablanca  
Jaouad CHEIKH LAHOU - Pharmacien responsable  
PPV: 51.60 DH

VISA ET CACHET DU PRATICIEN

6 118000 010517 U 112512 JT EXECUTION

6 118001 100620 73002

Dr. HORMAT Noureddine

Médecine Générale

Echographie Générale

Médecin Agrée pour Permis de Conduire

51, Rue Ibnou Nafiss Angle ( ex Jura et Fauciilles )

Maârif - CASABLANCA

Tél : 05 22 25 81 82

الدكتور حرمات نور الدين

الطب العام

الفحص بالصدى

طبيب مقبول لرخصة السياقة

51، زنقة ابن النفيس

المعاريف - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 25 81 82



Casablanca, le : 10/10/22 الدار البيضاء في :

Boujellou Zaleu

8490

Dyflecty 30



5160

Tariffs By



1630

Rugby am



8900

Sedacide



18500x2

2 ml 23



7970

Zithromax 500 mg



2750

~~Spectre y (26)~~  
~~Dad ro (16)~~  
17/5



Dr. HORMAT Noureddine  
Médecine Générale

Médecin Agrée Permis Conduire  
51, Rue Ilyass Nafis Maârif - Casablanca  
Tél : 05 22 25 81 62

صيدلية بير انزاران  
PHARMACIE BIR ANZARAN  
Mme. Nafia Néé LAHLO  
94, Rue Cadi Iyass Bd. Bir Anzara  
Tél : 05 22 25 43 95 / CASABLANCA

LOT: GB11179  
PER: 08/2023  
PPV: 185 DH 00

LOT: GB20163  
PER: 12/2023  
PPV: 185 DH 00

EPI

27,50